

# COMPTE RENDU

## de l'Assemblée Générale de SECDEF

du 25 Janvier 2012

### Ordre du jour :

- ✓ adoption du PV de l'assemblée du 27 Janvier 2011.
- ✓ rapport moral.
- ✓ rapport financier – budget – cotisation.
- ✓ travaux d'assainissement à Fresnes et Antony, en cours ou programmés.
- ✓ la taxe pluviale – décret du 6 juillet 2011.
- ✓ intervention du Maire de Fresnes sur le bassin du parc du Moulin de Berny.
- ✓ questions diverses.

La feuille d'émargement est à la table du secrétariat. 42 familles sont présentes et 47 sont représentées avec des pouvoirs réguliers. 89 familles participent ainsi à l'assemblée générale sur 149 familles adhérentes en 2011.

La séance est ouverte à 20h.30 par M. Véret, Président de SECDEF, assisté des membres du bureau.

Le président lit l'ordre du jour dont le déroulement pourra être modifié en fonction du moment et de la durée de l'intervention de M. Le Maire de Fresnes.

### **1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2011.**

Le PV de l'AG du 27 janvier 2011 dont le texte a été joint à la convocation à la présente assemblée, est adopté à l'unanimité.

### **2 Rapport moral**

Le Président salue spécialement les adhérents antoniens dont le nombre croît. Il rend hommage à M.A.Brin, Fresnois de longue date, qui a assumé la présidence de l'association peu après sa création en 1969. Il excuse Mme Nougarede, déléguée de L'Hay-les-Roses et fidèle administratrice, empêchée par un important problème de santé. Enfin, il présente M. JL. Marlats comme futur vice-président de Secdef.

Le Président rappelle tout d'abord que l'année 2011 marque le dixième anniversaire de la submersion majeure du 7 juillet 2001 et propose de présenter, à l'aide de visuels, une rapide rétrospective de cette décennie. Après un rappel des trois submersions de juillet 2001, août 2008 et juillet 2010, sont évoquées les mises en service du « Tunnel-réservoir du ru de Chatenay » (34.000m<sup>3</sup>) en juin 2005 et de « l'Intercepteur Sceaux-Bourg la Reine-Cachan » (équivalent : 25000m<sup>3</sup>) en juin 2007. Il mentionne l'échec de la Commission Interministérielle créée par le Préfet de Région en septembre 2005 pour rechercher un terrain d'entente entre les départements limitrophes, essentiellement le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine et l'Essonne. Il insiste ensuite tout particulièrement sur le dépôt du rapport SIAAP/DSEA en décembre 2006, dont les conclusions retiennent la création d'un bassin

de 50.000m<sup>3</sup> au parc du Moulin de Berny comme la solution la plus efficace et la moins coûteuse, tant en investissement qu'en exploitation. Il répète combien il est regrettable que certains remettent constamment en cause ce choix procédant de l'étude approfondie de treize scénarios techniquement possibles, mais moins rentables.

Le Président évoque la création de la Commission locale de l'Eau en 2007 dont le rôle est d'élaborer le Schéma d'assainissement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Bièvre avec comme support financier un Syndicat mixte (SMBVB). Cette élaboration est toujours en cours et souffre de lourdeurs réglementaires. Le volet « inondation » est l'un de ses pôles essentiels, l'autre étant la qualité des eaux du réseau hydrographique de la Bièvre et affluents. Secdef assure la présidence de la commission technique « Maîtrise des ruissellements » ce qui permet de mettre en lumière les nuisances spécifiques de nos secteurs à risque avec comme perspective leur réelle prise en compte et la définition des moyens préventifs indispensables pour, au moins, empêcher leur aggravation à l'avenir.

Le succès de l'action engagée contre les « acteurs » de l'assainissement devant le tribunal administratif de Melun, matérialisé par le jugement entièrement favorable aux adhérents de Secdef rendu le 7 janvier 2010, plante un jalon capital en créant à notre profit une jurisprudence nette susceptible de constituer une base très solide si, par malheur, nous devons à nouveau subir les conséquences de l'incurie des pouvoirs publics.

L'année 2011 a été marquée par la signature officielle, le 19 mai, du contrat « Bièvre aval » qui a réuni tous les « acteurs » de l'eau et de l'assainissement au Moulin de l'Hay. Secdef s'y était invitée avec notre banderole : « URGENT – un bassin de 50.000m<sup>3</sup> au Moulin de Berny » qui a été vue de tous sans exception (voir bulletin N°27). Le Président revient sur la difficulté permanente qu'il y a à obtenir des réponses utiles aux nombreux courriers adressés au SIAAP, à la DSEA et autres collectivités territoriales ou établissements publics, chacun se renvoyant la balle. Néanmoins, il dit sa satisfaction d'avoir rencontré le 17 juin, le Conseiller Général nouvellement chargé d'une délégation « assainissement » au sein du CG94, M.G.Delbos, et de l'avoir reçu à Fresnes le 27 septembre pour une visite approfondie sur le terrain.

Enfin, le Président remercie les membres du bureau pour le travail effectué en commun.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **3 Rapport financier**

A.Ntourgoutian, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2011. Après un bref rappel des postes de charges ordinaires de fonctionnement de l'association pour lesquelles un budget de 3.000 € a été voté à la précédente AG, le trésorier indique que les frais réels de fonctionnement se sont élevés à 3.073 € en raison notamment de la participation du président au colloque d'ASTEE sur les eaux pluviales à Bordeaux en octobre. L'encaisse en fin d'exercice, après réserve pour frais d'expertise en attente, s'élève à 28.642 €, somme sur laquelle nous constituons une provision de 25.000 € pour être en mesure d'engager une nouvelle procédure si, ce qui reste malheureusement toujours possible tant que le bassin du parc du moulin de Berny ne sera pas réalisé, une nouvelle submersion venait à nouveau sinistrer nos maisons. Le disponible s'élève ainsi à 3.642 € avant encaissement des cotisations 2012.

Compte tenu de ce qui précède, la reconduction d'un budget de fonctionnement de 3.000 € et le maintien de la cotisation annuelle de 10 € sont soumis au vote de l'assemblée à qui est demandé quitus pour la gestion des comptes de l'exercice 2011.

Le budget de fonctionnement de 3.000€ pour 2012 et le maintien de la cotisation à 10 € sont approuvés à l'unanimité et le quitus est donné de même au trésorier pour sa gestion.

#### 4 Intervention de M. le Maire de Fresnes \*

Après la formulation de ses vœux dont celui pour « *l'action au profit d'un bassin de 50.000m<sup>3</sup>* », M.Bridey répond à la question posée : comment ont avancé les choses. « **Très clairement, elles ont bien avancé au jour d'aujourd'hui** puisque, suite à une réunion qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2011 qui réunissait l'ensemble des partenaires publics principalement et privés qui tous n'étaient pas là, plus l'Etat, il a été d'abord été acté que le SIAAP assumerait la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation ». On notera que cet engagement du SIAAP a été pris en 2010 ; il figurait déjà dans les « *trois bonnes nouvelles* » annoncées par le Maire à l'Assemblée générale de l'an passé en janvier 2011 - (voir procès verbal de cette assemblée, page 4).

« *Il a été réaffirmé par l'ensemble des partenaires y compris moi en premier au nom du SMBVB mais aussi au nom de la ville, qu'il fallait un bassin de 50.000m<sup>3</sup> puisque c'était remis en cause par certains intervenants* ». Le Maire dira plus loin que le département des Hauts-de-Seine, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau entendent limiter leur participation, pour le pourcentage leur incombant, aux « *équipements qui servent à la dépollution* » à l'exclusion de ceux nécessaires pour éradiquer les submersions. Il peut donc sembler hasardeux de parler d'une « *réaffirmation par tous les partenaires qu'il fallait un bassin de 50.000m<sup>3</sup>* ».

« *Il a été décidé que le SIAAP allait donner plusieurs études. Une étude d'abord pour définir la clé de répartition financière entre les différents maîtres d'ouvrage privés et publics. Cette étude a été terminée à la fin de l'année 2011. Les résultats de cette étude nous ont été communiqués par le SIAAP il y a quelques jours* ». Le Maire dira plus loin :

« *Il va falloir vérifier jusqu'à quelle hauteur peut participer le SIAAP. S'il participe pour un tiers, c'est déjà pas mal. Le département du Val-de-Marne s'était prononcé pour 14%. On est ainsi déjà à 50%. Après il faut voir avec les maîtres d'ouvrage privés (essentiellement la SEMMARIS –MIN de Rungis), avec l'Agence de l'Eau et la Région. Donc l'Agence et la Région, même si ce n'est pas un tiers, ça peut être 15 ou 20%, donc on arrive à 50 + 20, ça fait 70%. Après il y a les Hauts-de-Seine, les deux communautés d'agglomération et les opérateurs privés* ». Et plus loin encore : « *La position des Hauts-de-Seine, c'est oui au financement d'un bassin au Moulin de Berny et non pour un bassin de 50.000m<sup>3</sup>* ». On s'interrogera, en rapprochant ces déclarations, sur la solidité de cette clé de répartition présentée comme une « *avancée claire* ». En réalité, cette ébauche de répartition met seulement en lumière les positions pour le moins très « *contrastées* » des « *partenaires* » et, par conséquent, révèle l'absence d'un réel accord formalisé à ce jour sur le financement global de l'opération.

« *Une autre étude va être menée, une étude de pré-opérationnalité pour vérifier comment on allait construire sur ce terrain ce bassin de 50.000m<sup>3</sup>. Donc à la fin de l'année nous aurons le rendu de cette étude. Donc fin 2012, nous saurons quel aspect aura ce bassin et, bien entendu, comment il sera financé puisqu'entre temps nous aurons rencontré tous les maîtres d'ouvrage publics et privés pour assurer le financement de cet ouvrage* ».

En fait la programmation de l'étude de pré-dimensionnement prise en charge par le SIAAP est prévue selon le calendrier ci-après :

- Publication de l'appel d'offres : 2<sup>ème</sup> semaine de janvier 2012
- Ouverture des plis : 3<sup>ème</sup> semaine de mars
- Comité d'attribution du marché : 2<sup>ème</sup> semaine de mai
- Notification au bureau d'études retenu : 4<sup>ème</sup> semaine de mai
- Démarrage des travaux du bureau d'études : août
- **Rendu de l'étude : fin mai 2013**

\*Les passages en italiques sont le texte in extenso de l'allocution du Maire.

En ce qui concerne une éventuelle participation de l'Etat au financement du bassin, le Maire déclare : « *Le SIAAP fait plusieurs simulations avec ou sans le bassin qui serait construit par l'Etat pour récupérer les eaux pluviales de l'autoroute A6/A10 puisqu'on a discuté avec l'Etat ; soit l'Etat construit son bassin de rétention et de dépollution de son côté et il ne participe pas au financement du bassin de Berny, soit on inclut dans les études le bassin de l'A6/A10 pour le mutualiser avec celui de Berny et on fait des simulations pour voir quelle est la dimension recalculée par rapport aux 50.000m<sup>3</sup> originaux.* » On comprend donc que cette éventuelle participation financière de l'Etat n'aurait pour objet que de compenser le surcoût occasionné par l'adjonction du volume requis pour stocker et dépolluer les eaux de l'autoroute amenées au bassin du parc du Moulin de Berny.

Enfin le Maire insiste fortement et à juste titre sur l'inévitable fonction de dépollution du bassin de Berny en raison de la mauvaise qualité des eaux de ruissellement en général, ce qui devrait inciter les entités publiques récalcitrantes dont notamment l'Agence de l'Eau à une meilleure participation financière. Secdef a toujours soutenu cette position. Le président en profite pour rappeler que les débordements des collecteurs ne se produisent que lorsque tous les réseaux et ouvrages d'assainissement sont saturés et que, par conséquent, les eaux de toute nature sont fatalement mélangées par le jeu des déversoirs d'orage et la présence du réseau structurant unitaire, d'où leur nécessaire dépollution.

**Diverses questions** sont posées par la salle :

- Sur les spécificités des quartiers Yvon/Louis et Jeanne d'Arc/Bergonié.

Le Maire : « *Il faut être clair. On parle souvent du bassin de 50.000m<sup>3</sup> sans revenir sur les autres préconisations (de l'étude SIAAP/DSEA de décembre 2006) qui sont toujours dans les simulations. Ce n'est pas le bassin qui va remplacer tout, c'est le bassin plus les ouvrages préconisés dont celui pour le quartier Yvon* ». En fait, la préconisation essentielle est celle de la création d'un collecteur d'eaux pluviales sous le boulevard Pasteur avec un débouché dans le bassin. Secdef en fait la demande depuis des années à la DSEA.

- Sur les déficiences des instruments de mesure des flux dans le réseau.

Le Président répond que le SIAAP s'est engagé à conduire en 2012 une campagne de modernisation des outils de métrologie dans notre secteur pour mieux analyser le comportement des ouvrages de stockage et d'évacuation des eaux au moment des fortes précipitations. Il va rappeler au SIAAP cet engagement puisqu'à ce jour aucun calendrier n'est connu pour cette opération bien que promise pour cette année.

- Sur l'augmentation des apports d'eaux usées et pluviales qui résulteront des OIN.

Le Maire explique que la rétention à la parcelle est la règle absolue pour les constructions neuves et à fortiori pour les urbanisations nouvelles. On veillera à ce que ces grandes réalisations n'apportent pas de volumes d'eau que les canalisations ne pourraient pas transporter. Le Président réitère que le comité de pilotage de l'OIN de Saclay dont il fait partie prend cette question en compte sérieusement.

- Sur le contrat Bièvre-aval qui comporte un poste important pour la lutte contre les inondations

Le Maire indique que « *dans le montant du contrat qui s'élève à 216 millions d'euros, il y a un poste « D » qui comporte un montant de 50 millions d'euros pour la construction du bassin de Berny. Mais pour l'instant, il n'y a pas de marqué 10 millions pour l'un, 10 millions pour l'autre. C'est la seule action du contrat qui n'est pas fléchée avec des responsabilités budgétaires pour chacun des signataires du contrat. Je dis aux signataires, vous avez signé, il faut qu'on trouve une solution pour résoudre les problèmes*

*d'inondation puisque c'est un engagement du contrat et en tant que coordinateur des actions, je tiens à ce que toutes les actions contenues dans ce contrat soient réalisées».*

- Sur le rôle du Doublement du ru des Blagis dans la submersion du 14 juillet 2010

Le Maire répond que « *le SIAAP est en discussion avec le CG92 pour justement se mettre d'accord sur les conséquences du Doublement du ru des Blagis sur les inondations qu'on a connues en 2010. Cette étude n'est pas terminée. Au vu de cette étude, on verra comment faire en sorte qu'il y ait une maîtrise du ruissellement du Doublement de ce ru* »

- Sur l'opération de la récupération des eaux de toiture dans des bacs individuels financés par le département à Chevilly- Larue et Champigny.

Le Maire indique que cette opération a donné des résultats décevants et a été abandonnée.

- Sur le contrôle des effets de la rétention à la parcelle

Le Maire rappelle la réglementation. A Fresnes, le débit de fuite (restitution au réseau de l'eau momentanément stockée) est de 8 litre/seconde à l'hectare. Un auditeur demande comment l'efficacité des rétentions est contrôlée. Le Président dit s'être rendu en mairie de Fresnes pour consulter quatre permis de construire d'immeubles importants et n'y avoir trouvé aucune notice technique bien que leur fourniture ait été prescrite aux promoteurs par le département. Le Maire demande les adresses de ces immeubles. Il s'agit des immeubles situés :12 et 16 bis rue Maurice Ténine -27 ter et 35 rue Maurice Ténine – 19 à 23 av de la Liberté – 2 rue du Regard et 5/9 av de la Paix. Le Maire se dit persuadé que ces constructions sont ou seront conformes à la réglementation en la matière et vérifiera ce qu'il en est. L'intervenant de la salle revient sur l'idée que si les constructeurs observent la réglementation, sous bénéfice toutefois d'une vérification efficiente et sanctionnée à la réception de l'immeuble, rien ne garantit que ces bassins seront entretenus et conserveront leur efficacité. Un administrateur se dit très sceptique sur ces stockages particuliers et estime que seuls les bassins publics peuvent répondre correctement au nécessaire stockage des eaux excédentaires.

Le Président remercie chaleureusement le Maire pour sa participation active et prolongée à l'assemblée et les réponses apportées aux interrogations de tous.

L'heure étant très avancée et la salle devant être libérée à 23 h, le Président renonce à son exposé sur la taxe pluviale dont il dit, en deux mots, qu'elle est inapplicable, à son avis, en région parisienne sauf à être imposée par la loi ce qui ne semble pas devoir être le cas.

En ce qui concerne les travaux en cours ou programmés, il en sera traité dans le prochain bulletin de SECDEF. Il s'agit notamment de la modernisation des vannes de régulation du complexe Liberté, du fonctionnement defectueux du bassin de la rue de la mairie et des odeurs qui s'en dégagent, des projets départementaux de réouverture de la Bièvre le long de l'avenue Flouquet à L'Hay-les-Roses.

Bien que l'ordre du jour ne soit pas totalement épuisé et que des questions diverses restent en suspens, le Président lève la séance à 23 h 15 en remerciant tous les présents de leur assiduité et de leur soutien aussi indispensables qu'appréciés.

Pour le secrétariat  
Mme M.L. Roger

Le Président  
M. Véret